

EXPERTISES TRANSVERSALES

L'établissement de la déclaration de succession : combinaison des règles civiles et fiscales

Formation possible sur 2 jours (cf. page suivante)



La déclaration de succession est un élément essentiel du règlement de la succession. Si ce sont les règles fiscales qui gouvernent son établissement, il ne faut pas omettre qu'elle reste, sauf exception, soumise aux règles civiles de dévolution et de liquidation.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les règles du rapport et la réduction
- Savoir imputer les libéralités entre vifs et à cause de mort
- Savoir déterminer les droits des parties dans la masse à partager
- Connaître la fiscalité successorale
- Appliquer la fiscalité en raison des règles civiles



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Exposé théorique et cas pratiques
- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Cas pratiques / Études de cas / Série d'exemples concrets
- Support visuel



FORMATEURS

Benoît MOCOTTE ou Ingrid RENAUD et
Sébastien RICHARD ou Jonathan RICHERMOZ
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON

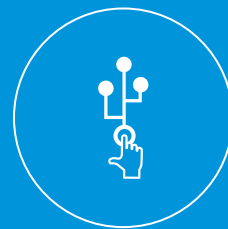


DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les règles de
bases de liquidation
des successions et la
fiscalité successorale



PLUS-VALUE

- Approfondissement
des connaissances
- Maîtrise des règles
d'établissement
de la déclaration
de succession
- Combinaison
des règles civiles
et fiscales



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION DE SUCCESSION: COMBINAISON DES RÈGLES CIVILES ET FISCALES

- Droit civil de la famille
- Droit fiscal

1 **RÈGLES DE BASES: L'ACTIF ET LE PASSIF**

30min

- Les immeubles
- Les meubles
- Le passif

2 **LA PRÉSENCE DE LIBÉRALITÉS**

3h30

- Le rapport des libéralités antérieures
- La réduction des libéralités antérieures
- Les legs

3 **LA PRÉSENCE D'UNE ASSURANCE-VIE**

1h30

- Assurance-vie et communauté
- Assurance-vie et succession

4 **ABATTEMENTS ET TAXATION**

1h30

- Les règles de dévolution civile
- Les abattements et exonérations
- La taxation